



DECISION ADMINISTRATIVE

2025_179_DA

*Prise en application de la délibération du Conseil Municipal
en date du 20 Septembre 2021 et conforme aux dispositions des articles
L.2122.22 et L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales*

Objet :

Contrat de location et de maintenance

UGAP

Direction Territoriale de Clermont Ferrand Auvergne

86 rue Pierre Estienne

63057 CLERMONT FERRAND Cedex 1

Le Maire

DÉCIDE

De conclure le contrat relative à la location-maintenance de 23 copieurs multifonctions de marque TOSHIBA avec la société UGAP, située au 86 rue Pierre Estienne – 36057 CLERMONT FERRAND Cedex 1, pour une durée de 20 trimestres soit 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2026 au 1^{er} janvier 2030.

De signer le contrat de conditions générales d'exécution relatives à l'acquisition et location de maintenances de copieurs multifonctions.

Fait à Vif,

*Le Maire, soussigné, certifie sous sa responsabilité,
que le présent acte publié sous forme électronique
sur le site internet de la collectivité est exécutoire et
qu'il peut faire l'objet d'un recours au Tribunal
Administratif de Grenoble dans un délai de deux
mois à compter de cette date de publication.*